

Assurance collective :

Il est peut-être temps de revenir à l'essentiel.

Depuis quelques années, il n'est plus rare de voir le coût d'assurance collective d'une entreprise augmenter de 10 % à 15 % par année. L'inflation du coût des médicaments, l'augmentation du nombre d'invalidités et l'augmentation des frais des assureurs exercent une pression importante sur les coûts.

Augmentation des protections

Durant les années 80 et 90, les assureurs ont proposé aux entreprises de couvrir de plus en plus de soins, y compris ceux délaissés par le régime gouvernemental. Nous n'avons qu'à penser à l'examen de la vue annuel pour les adultes et à l'examen dentaire annuel pour les enfants entre 10 et 16 ans. Les frais reliés à ces nouvelles garanties augmentaient progressivement le coût des régimes, mais la compétition entre les assureurs et une inflation des médicaments moins élevée qu'aujourd'hui permettaient aux entreprises de trouver ce coût raisonnable.

Augmentation constante des coûts

Le contexte actuel est bien différent ; le nombre d'assureurs a sensiblement diminué et ceux-ci sont de plus en plus sélectifs dans le choix de leurs clients potentiels. Les entreprises qui "magasinent" trop souvent ou dont l'expérience de réclamation est trop déficitaire sont presque systématiquement refusées lors des appels d'offres. Bref, le jeu de la négociation est plus difficile.

Conséquemment, durant les dernières années, les entreprises ont fait certains choix afin de réduire leurs coûts d'assurance collective : réduction de la coassurance sur les médicaments ou sur les soins dentaires, légère augmentation des franchises et réduction de certaines garanties. Malgré tout, les augmentations ont été et sont encore importantes.

De plus en plus fréquemment, le coût d'un programme d'assurance collective atteint plus de 2,500 \$/année par employé pour une protection complète, alors qu'il se situait à environ 1,800 \$ il y a 5 ans. Bien que la facture soit la plupart du temps partagée avec les employés, la portion de l'entreprise peut représenter jusqu'à 5 % de la masse salariale. Bien des PME ainsi que leurs employés ne peuvent plus se permettre ce genre de protections.

Remise en question de l'utilité de certaines protections

Nous approchons d'un seuil critique. À ce point-ci, il est utile pour les entreprises de revoir en profondeur leur programme d'assurance collective, plutôt que d'apporter périodiquement des correctifs.

Par exemple, certains régimes couvrent encore 150 \$ par 24 mois pour l'achat de lunettes/verres de contact. Ce montant est pourtant facilement budgétable pour les employés et a peu d'impact sur leur santé financière. De plus, n'oublions pas que l'assureur ajoute ses frais pour administrer ces réclamations.

Pour bien des syndicats et des employés, une protection d'assurance invalidité de courte durée est une priorité, alors qu'aucune protection de longue durée n'est en place. Pourtant, la protection de l'Assurance Emploi est, bien que moins généreuse, tout à fait raisonnable et permet, pour une courte période (17 semaines), de subvenir aux besoins financiers immédiats.

Mais qu'arrive-t-il lorsque l'employé demeure invalide après cette période et ne peut se qualifier aux prestations d'invalidité de la RRQ ? L'individu ne peut compter que sur les prestations du bien-être social. Même lorsqu'une entreprise détient une protection à long terme, il est très rare qu'une clause d'indexation soit incluse. Qu'arrive-t-il lorsqu'un employé est invalide pour une période de 20 ans et que le montant reçu ne s'ajuste pas selon l'inflation ? Le pouvoir d'achat de la prestation reçue ne cesse de diminuer et cela aura éventuellement un impact sur sa capacité à subvenir à ses besoins.

Revenir à l'essentiel

À la base, un produit d'assurance sert à se prémunir contre des situations catastrophiques qui pourraient avoir un impact important sur les finances ou sur la qualité de vie à long terme d'un individu et de sa famille.

Cependant, certaines protections actuelles permettent essentiellement aux employés d'améliorer leur situation financière à court terme en remboursant des montants relativement peu importants. Aujourd'hui, les régimes d'assurance collective sont souvent considérés comme faisant partie de la rémunération d'un individu et ont ainsi un peu perdu la vocation première de l'assurance.

Considérant les pressions dans de nombreuses entreprises pour contrôler les coûts et être plus compétitifs, il devient important d'allouer l'argent aux vraies protections d'assurance. En comparaison, les individus assurent leur maison ou leur automobile afin de se protéger contre une perte totale et non contre une fissure dans leur pare-brise. Pour l'assurance collective, certaines entreprises devront commencer à penser de cette façon et à faire certains choix dans les prochaines années.

Alain Papillon
Président
Papillon Groupe Conseil
514-913-1663
apapillon@papillongroupeconseil.com